




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-17015-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.979**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE
ET EXTENSION DU SUPERMARCHÉ CASINO - RÉGULARISATION CESSIONS ET
ACQUISITIONS FONCIÈRES**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESEA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESSE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE
ET EXTENSION DU SUPERMARCHÉ CASINO - RÉGULARISATION CESSIONS ET
ACQUISITIONS FONCIÈRES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2007.0358 du 14 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions foncières relatives à l'élargissement de l'Avenue de Lattre de Tassigny et l'extension du supermarché Casino.

Cependant à la demande du notaire, nous avons sollicité un nouvel avis des Domaines qui conduit à redélibérer sur l'ensemble du projet, les accords de principe pris avec l'Immobilière Groupe Casino n'ayant pas changé.

Il vous est fait un petit rappel de la mise en œuvre de ces différentes opérations nécessitant des accords fonciers.

1) Biens concernés :

La création d'une quatrième voie entre la rue de la Molle et la carrefour Nelson Mandela, nécessite l'acquisition auprès du « Groupe Casino » d'une emprise de 309 m² (voir plan ci-joint)
Les travaux ont été réalisés avec l'autorisation du Groupe Casino.

Par contre, l'extension du supermarché qui induit l'acquisition auprès de la Ville d'Aix en Provence, d'une emprise de 587 m² a pris du retard compte tenu du déplacement des deux commerces (Camion pizza et serrurier) situés sur la placette en bordure de la rue Célony et du carrefour Nelson Mandela et des différentes procédures administratives. La parcelle a été désaffectée et déclassée par délibération n°2009.0734 du 2 août 2009. Les fouilles archéologiques devraient pouvoir débuter prochainement.

2) Prix

La cession de l'emprise de 587 m² par la ville à l'Immobilière Groupe Casino se fera moyennant le prix de 374 200 euros.

Les services des Domaines dans leur avis en date du 24 août 2011, ont estimé la valeur vénale de cette emprise à 375 000 euros (l'estimation du 13 avril 2007 était de 289 000 euros.).

Ce prix de 374 200 euros sera payable de la manière suivante :

- en numéraire, à concurrence de 300 000 euros,
- par la remise en dation par Immobilière Géant Casino de l'emprise de 309 m², d'une valeur de 74 200 euros.

Il est toutefois, rappelé que l'acquisition par l'Immobilière Groupe Casino de l'emprise de 587 m² était conditionnée par l'obtention d'une autorisation de création de surfaces de vente de la CDEC des Bouches du Rhône et d'un permis de construire.

La décision favorable de la CDEC a été accordée le 20 septembre 2007.

Deux permis de construire ont été accordés en date du 15 décembre 2009. (PC 09J0208 pour le réaménagement du supermarché et PC 09J0207 pour la création de la station service) et sont toujours en cours de validité.

Dans la mesure où le projet d'extension n'aboutirait pas la Ville d'Aix en Provence achèterait l'emprise de 309 m² au prix de 74 200 euros. L'Immobilière Groupe Casino conserverait la possibilité d'acquérir l'emprise de 587 m² au prix de 374 200 euros.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- 1) **RAPPORTER** la délibération n°2007.0358 en date du 14 mai 2007.
- 2) **APPROUVER** les dispositions foncières relatives à l'élargissement de l'Avenue de Lattre de Tassigny et d'extension du supermarché Casino telles que présentées dans l'exposé qui précède.
- 3) **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence
- 4) **AUTORISER** le Trésorier à faire recette des sommes correspondantes.

**2011.979 - AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE
ET EXTENSION DU SUPERMARCHÉ CASINO - RÉGULARISATION CESSIONS ET
ACQUISITIONS FONCIÈRES**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

